R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SÉNAT

Lille, le 1er Septembre 2026

Michelle Gréaume

Alexandre Basquin

SENATEURS
DU NORD

Sénat :
15, rue de Vaugirard
75006 PARIS

Permanences parlementaires :
18, rue d'Inkermann
59000 LILLE

77 place de l'Expansion
Lot n° 45 – 1er Étage
59264 ONNAING

7, rue des cordiers
59400 CAMBRAI

Contacts :

m.greaume@senat.fr
a.basquin@senat.fr

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans les prochaines semaines, au Parlement, nous entrerons dans la période de discussion budgétaire dans le cadre du Projet de loi de finances (PLF) 2027.

Déjà aujourd'hui, le Gouvernement esquisse des orientations qui, malheureusement, pourraient une nouvelle fois porter atteinte aux collectivités locales, alors même qu'elles le furent déjà en 2025 et en 2026 avec respectivement 7,7 milliards et 5,3 milliards d'euros attribués en moins.

C'est d'ailleurs en partie dans ce sens, et par souci de cohérence, que nous nous sommes opposés à ces projets de loi de finances dont nous dénoncions les coupes claires.

Dernièrement, l'Association des Maires de France a légitimement alerté les parlementaires sur les nouvelles coupes budgétaires que les collectivités, au premier rang desquelles les communes, pourraient supporter l'année prochaine. Des coupes qui s'élèveraient à 6 milliards d'euros !

C'est une nouvelle menace pour les finances locales qui aura inévitablement des conséquences importantes sur la vie locale.

Nous regrettons en effet que le Gouvernement oublie que les collectivités sont le premier investisseur public et que la commande publique est essentielle à la vitalité du tissu économique et donc de l'emploi.

De plus, le discours culpabilisateur de la dette publique comme sempiternel argument pour restreindre les moyens des collectivités ne tient pas lorsque l'on sait que la dette des administrations locales, qui est stable depuis 2010, ne représente que 8 % de la dette publique totale.

Il est évident que nous ne pouvons pas continuer dans ce sens, d'autant que l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) énonce que ces restrictions budgétaires ont eu pour résultat une nette baisse de la trésorerie et de l'épargne des collectivités, une augmentation de leurs besoins de financement et un ralentissement des investissements.

SÉNAT

C'est pourquoi, comme l'Association des Maires de France, nous n'acceptons pas que les collectivités territoriales en général et les communes en particulier soient, une fois encore, les variables d'ajustement d'un Projet de loi de finances sans ambition. Nous avons d'ailleurs interpellé le Gouvernement en ce sens.

Et, à chaque PLF, nous portons une alternative, dans une démarche systématiquement constructive. Nous proposons en effet l'indexation de la Dotation globale de fonctionnement sur l'inflation, la sanctuarisation de la Dotation de solidarité rurale et de la Dotation de solidarité urbaine, la protection des collectivités face aux hausses des prix de l'énergie, le renforcement du Fonds vert, de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Nous proposons également de revenir sur la part minimale de 20 % d'autofinancement pour les projets d'investissement, qui est souvent un frein à cause d'un reste à charge trop important, notamment pour les petites communes.

Ces exemples permettraient de donner du souffle aux collectivités pour qu'elles mènent à bien leurs projets au service exclusif de leurs habitants.

Sachez que nous serons donc particulièrement vigilants dans le cadre du débat budgétaire à venir et restons à votre disposition pour tout échange que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, nos plus sincères salutations.

Michelle Gréaume
Sénatrice du Nord

Alexandre Basquin
Sénateur du Nord